Barême carburant

Par Hipparque
Bonjour Propriétaire d'un meublé touristique LMP je vais passer au réel Je vais dans ce cas, conformément à la règle fiscale, déduire des frais de transport selon le barême carburant bien moins avantageux que le barême Kilometrique (sachant que j'utilise également mon véhicule à des fins personnelles) Puis je déduire en plus les frais de réparation et d'entretien de la voiture et la prime d'assurance Merci
Par Hipparque
Hou Hou pas de réponse ?
Par saittout
Bonjour , Quels frais de transport pour LMP ? Cesse cou ! Le barème KM comprend tout sauf parkings
Par Hipparque
Lla expert comptable m'a dit que dans le cas d'un moublé au régime rél simplifié l'utilisation du barême kilométrique était

Un expert comptable m'a dit que dans le cas d'un meublé au régime rél simplifié l'utilisation du barême kilométrique était interdit et que je devrais utiliser le barême carburant

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16343